

A nos Abonnés

Un certain nombre de nos abonnés n'ont pas encore payé leur abonnement pour l'an dernier. Très peu l'ont payé pour l'année courante.

Nous rappellerons à ces retardataires que leur abonnement est maintenant dû, étant payable d'avance, et que la somme relativement considérable qui nous est ainsi due, nous est absolument nécessaire pour le maintien du **Mouvement Catholique**, une revue qui, par son caractère très sérieux, ne s'adresse qu'à une élite.

Prière donc de faire remise immédiatement.

A tous nos amis, nous demandons encore de faire de la propagande dans leur entourage. Ils connaissent aujourd'hui notre revue, ils savent qu'elle a été honorée d'éloges sans nombre et émanant de personnes très compétentes, qu'elle compte des collaborateurs de renommée universelle et qu'elle vaut certainement plusieurs fois son prix d'abonnement.

En la propageant, ils feront une bonne œuvre au double point de vue religieux et national.

L'Administration.

L'Archiconfrérie Universelle de l'Archange Saint Michel

Après avoir jeté les bases de notre œuvre dans l'exposé de notre programme, nous avons mis le MOUVEMENT CATHOLIQUE sous la protection spéciale de Saint Michel. Nous disions, en effet, en concluant cet exposé : " Et maintenant, puisqu'après tout nous venons prendre rang parmi les défenseurs de la vérité une, éternelle et immuable dans son essence, que le prince des milices célestes, le premier vainqueur de Satan, le glorieux saint Michel, à la protection de qui nous nous confions, dispose les esprits à recevoir avec fruit les enseignements dont nous nous ferons les propagateurs pour la plus grande gloire de Dieu et de son immortelle Eglise, qu'il inspire, dirige et fasse fructifier nos efforts et qu'il veuille du haut de sa gloire au succès d'une publication qui voudrait n'avoir à relater que des triomphes, sinon aussi considérables, au moins du même ordre que le sien."

Certes, nous avons bien choisi notre patron, car sans sa protection visible, nous aurions difficilement pu vaincre les obstacles que nous avons rencontrés sur notre route. La reconnaissance nous fait donc un devoir de proclamer hautement sa puissance et ses bienfaits, de répandre la dévotion que lui vaut son immense crédit auprès de Dieu, de nous intéresser aux œuvres qui vivent de son inspiration et sont confiées à sa garde spéciale.

C'est ce que nous venons faire aujourd'hui, avec une joie bien légitime, en faisant connaître une association qui lui est chère et qui, par la facilité des conditions d'admission, par l'importance des buts qu'elle se propose, par les avantages qui s'y rattachent, par la faveur qu'elle a obtenue auprès des Papes et les nombreuses indulgences qu'ils y ont attachées, devrait enrôler sous sa bannière tous les catholiques, au moins tous les catholiques militants du monde entier.

L'association n'est pas inconnue dans notre pays, mais elle n'y compte qu'un nombre relativement restreint de membres. En voyant avec quelle facilité on peut y entrer et quels avantages spirituels on en peut retirer, nous ne doutons pas que beaucoup de nos lecteurs n'imitent l'exemple de Sa Grandeur Mgr.

Bruchési qui, nous sommes heureux de l'apprendre par la livraison de janvier des *Annales du Mont Saint-Michel*, y a donné son adhésion comme associé.

Nous reproduisons ici intégralement le billet d'admission qui expose les divers buts de l'œuvre, les conditions d'admission, les prières conseillées, les indulgences, plénières et partielles, à gagner, les indults et privilèges dont l'archiconfrérie est favorisée et les autres avantages spirituels qui s'y rattachent :

§. I.—BUT.

Cette Archiconfrérie, favorisée de sept Brefs et de plusieurs Rescrits des Souverains Pontifes Pie IX et Léon XIII, a pour but :

1o D'honorer S. Michel, prince de la milice céleste, vainqueur du démon, gardien et patron de l'Eglise, introducteur des âmes au ciel ;

2o De combattre, sous la bannière de l'Archange, Satan avec ses suppôts et leurs principaux moyens de perdre les âmes : les écoles impies et la mauvaise presse ;

3o D'obtenir par sa puissante intercession la victoire sur les puissances infernales, le triomphe de la sainte Eglise et du Souverain Pontife, la préservation d'une mort subite et imprévue, et surtout la grâce d'une bonne mort, enfin la délivrance des âmes du Purgatoire.

§. II.—CONDITIONS.

Pour être admis dans l'Archiconfrérie de Saint Michel, il suffit de donner son nom (nom de baptême et de famille) et de le faire inscrire dans les registres généraux de l'Archiconfrérie au Mont-Saint-Michel.

Personne n'est valablement inscrit s'il ne le sait et n'y consent. Les défunts peuvent bien être recommandés aux prières de l'Archiconfrérie, mais non y être inscrits.

§. III.—PRIÈRES CONSEILLÉES.

L'Archiconfrérie n'impose aux associés aucune formule de prière obligatoire. Cependant on les exhorte à réciter chaque jour les invocations suivantes :

Sancte Michael, Archangele, defende nos in prælio, ut non pereamus in tremendo iudicio.

Saint Michel, Archange, défendez-nous dans le combat, afin que nous ne périssions pas, au jour terrible du jugement.

(100 jours d'indulg. une fois par jour pour tous les fidèles.)

LÉON XIII, 19 Août 1893.

§. IV.—INDULGENCES.

I. INDULGENCES PLÉNIÈRES :

1o Le jour de l'entrée dans l'Archiconfrérie ou l'un des sept jours suivants, au choix de l'associé (confession et communion).

2o à l'article de la mort, moyennant confession et communion, ou, dans le cas d'impossibilité, invocation du nom de Jésus, de bouche ou de cœur ;

3o à la fête principale de l'Archiconfrérie (29 septembre) ou l'un des jours de l'octave (confession, communion, visite de l'Eglise avec prières aux intentions du Souverain Pontife ; de même pour les 4 indulgences plénières suivantes) :

4o à Noël ; 5o à l'Assomption ; 6o à la Dédicace de la basilique du Mont-Saint-Michel, (16 octobre) ; 7o à la fête des SS. Apôtres Pierre et Paul (29 Juin).

II. INDULGENCES PARTIELLES :

1o. 7 ans et 7 quarantaines, moyennant visite à l'église ou chapelle de l'Archiconfrérie avec prières aux intentions du Souverain Pontife ;

1o. le 13 Mars, fête de S. Gabriel, Archange.

2o le 8 Mai, fête de l'apparition de S. Michel au mont Gargan ;

3o le 2 Octobre, fête des SS. Anges Gardiens ;

4o le 24 Octobre, fête de S. Raphaël, Archange.

5o 60 jours pour toute œuvre de piété ou de charité.

Toutes ces indulgences tant plénières que partielles sont applicables aux âmes du Purgatoire.

§. V.—INDULTS ET PRIVILEGES.

1o Les associés commencent à gagner les Indulgences à partir du jour de leur admission par les zélateurs et zélatrices, lors même que leurs noms ne seraient inscrits que plus tard sur le registre général du Mont S. Michel.

2o La visite de l'église ou chapelle de l'Archiconfrérie peut être remplacée par une visite en n'importe quelle église ou oratoire public ;

3o L'autel de S. Michel, où les messes de l'Archiconfrérie sont célébrées, est privilégié à *perpétuité pour tous les défunts*.

§. VI.—AUTRES AVANTAGES SPIRITUELS.

1o Communion de prières et de bonnes œuvres entre tous les membres de l'Archiconfrérie, vivants et défunts.

2o Participation au mérite des messes célébrées le lundi de chaque semaine pour tous les associés vivants et défunts de l'Archiconfrérie.

3o. Le 1er samedi de chaque mois et tous les samedis de septembre, mois consacré à S. Michel, le 8 mai, le 29 septembre, et le 16 Octobre, le S. Sacrifice est offert spécialement à l'intention des zélateurs et zélatrices, bienfaiteurs et bienfaitrices vivants et défunts. (1)

(1) La plus minime offrande donne droit au titre de bienfaiteur.

L'offrande que l'on fait habituellement pour les frais de l'Archiconfrérie et les Œuvres établies sous l'aile du S. Archange, notamment en faveur de l'École Apostolique, est absolument facultative.

LA PERSÉCUTION EN CHINE

La lettre suivante, écrite par Mgr Chouvellon, vicaire apostolique du Su-tchuen oriental, et publiée par les *Missions catholiques* du 10 mars 1899, confirme tristement les renseignements que nous avons déjà donnés sur la persécution en Chine et particulièrement la lettre de Mgr Favier, dont nous avons publié le texte il y a quinze jours.

Les trois chefs de la persécution actuelle au Sutchuen, Yu-man-tse, Tsiang-tsan-tchen et Tang-tsouypin, sont nos ennemis de longue date : ils avaient déjà suscité dans ce district trois persécutions : l'une en 1886, l'autre en 1888, la troisième en 1890.

Les mandarins, pressés par la légation de France, signèrent leur condamnation à mort : mais ils se mirent peu en peine de la mettre à exécution et ils laissèrent Yu-man-tse continuer à terroriser le pays.

Les bandits pouvaient afficher ouvertement leurs intentions : expulsion des étrangers et anéantissement des chrétiens. Ils lançaient des proclamations incendiaires, ils enrôlaient tous les scélérats qui venaient à eux ; ils fabriquaient ou se procuraient des armes, fusils, lances, canons, etc. Malgré nos plaintes et les récriminations du Consul, les mandarins fermaient les yeux et niaient le danger.

* * *

Ainsi préparée, la bande se jeta, dans la nuit du 3 au 4 juillet, sur le presbytère de Hô-pao-tchang ; deux domestiques furent tués et le curé, le P. Fleury, fut pris et enchaîné. Le P. Louis, grâce à une protection spéciale de Dieu et aussi à une défense désespérée et héroïque, réussit à leur échapper. Le Père Fleury fut conduit et enfermé dans leur repaire, sur la montagne de Yu-keou-pao. Une action un peu énergique de la part des mandarins pouvait facilement délivrer notre confrère, les bandits étaient à peine deux cents. Mais les mandarins préférèrent entrer en pourparlers avec eux : ils leur promettent faveurs, dignités, argent. Pendant ce temps, les brigands vont partout s'entendre avec les chefs des Sociétés secrètes, très nombreuses ici et dont le but est le renversement de la dynastie tartare et l'expulsion des étrangers.

Les esprits préparés et les mesures bien prises, ils tombent par bandes armées sur les stations de nos chrétiens ; tout est livré au pillage et à l'incendie, les néophytes sont pourchassés aux cris de : " Mort à l'étranger ! mort aux Français ! "

Les mandarins se disent impuissants à arrêter ce torrent dévastateur ; quelques soldats, envoyés sur les lieux, fraternisent avec les bandits pour partager les dépouilles.

Peuple, soldats, mandarins, s'attendaient à une persécution générale, suivie d'une rébellion qui aurait ainsi empêché toute réclamation, et de la part de nos chrétiens, et de la part du gouvernement français. Mais Dieu n'a pas permis que ce mouvement révolutionnaire fût aussi simultané et aussi universel qu'ils l'espéraient.

Grâce au dévouement admirable de M. le consul Haas et aux énergiques protestations de M. Pichon à Pékin, le gouvernement chinois vient d'ordonner aux mandarins locaux de poursuivre activement les brigands et de rétablir l'ordre. Les soldats sont en marche, mais tout va si lentement en Chine ! et puis, actuellement, les bandits sont nombreux, leurs complices plus nombreux encore, ils sont soutenus et dirigés en secret par des hommes haut placés.

A la garde de Dieu ! Nous sommes venus ici travailler un peu et souffrir pour Lui ! que sa sainte volonté se fasse ! l'Eglise garde toujours les promesses d'immortalité ; si nous succombons, d'autres viendront prendre nos places . . .

Plus du tiers de mon vicariat est en ruines ; 8 districts sont entièrement ravagés, 15 oratoires et résidences, 12 écoles, 13 pharmacies et un hôpital ont été pillés, brûlés, détruits ; 2 missionnaires sont prisonniers, 17 néophytes ont été massacrés, dix mille chrétiens sont ruinés, expulsés, pourchassés . . .

Ils nous arrivaient ici par bandes, dénués de tout, effrayés, aigris ; les enfants cherchant leurs parents, les parents demandant leurs enfants ; chacun s'était enfui comme il pouvait, voyageant la nuit, se cachant le jour ; parents et amis les repoussaient pour n'être pas compromis . . .

Nous devions ici les entasser dans nos établissements, les païens refusaient de leur vendre ou de leur louer des maisons ; à présent, grâce aux habitations que nous avons pu nous procurer (les mandarins mêmes ont aidé à nous en fournir), grâce aussi à la charité des chrétiens de la ville de Tchong-kin, qui ont généreusement partagé leurs modestes demeures avec nos fugitifs, nous avons pu loger tout ce monde.

Mais il faut nourrir, vêtir, soigner ces malheureux, et nos ressources n'y suffisent plus . . . Voilà des mois que cela dure et nos expulsés ne peuvent pas encore reparaître dans leur pays, sans être arrêtés, rançonnés, maltraités . . .

* *

Que de ruines matérielles et morales ! L'épidémie s'est mise parmi les enfants qui, sans doute, ont trop souffert ; il en est parti de deux à trois cents pour le ciel . . . ne les plaignons pas : *Beati, mortui !* mais plaignez-nous de voir tant de misères sans pouvoir y porter secours !

Ces pauvres gens, qui se disaient les protégés de la France, qui ont été poursuivis au cri de : "Mort aux Français !" nous demandent, depuis des mois, si la France connaît leurs malheurs E

si la France ne fait rien pour eux !... Il y a une question d'honneur, de justice, d'intérêt, qui ne doit pas échapper au gouvernement français ; je connais le dévouement de notre consul à T'chong-kin : je sais que M. Pichon a fait énergiquement tout son devoir à Pékin.... Mais en France on n'a guère le temps de s'occuper de nos missions !

* * *

Merci d'avoir bien voulu appeler l'attention de vos lecteurs sur les ruines de nos missions. Nos chers persécutés sauront que la vraie France ne les oublie pas et qu'elle compatit à leurs douleurs.

Je me proposais d'appeler sous peu des Sœurs de France pour leur confier l'hôpital de T'chong kin ; mais les temps sont trop troublés. Depuis deux ans, un confrère fait ici un cours de français très suivi et des chrétiens et des païens. Dès que les circonstances le permettront, j'ai l'intention de faire venir aussi des Frères des Ecoles chrétiennes. Je compte sur les prières et les largesses de vos lecteurs pour m'aider à promouvoir l'influence catholique et française dans cette terre du Su-tchuen où les missionnaires français travaillent, souffrent et meurent depuis près de deux cents ans.

Nous croyons utile de faire suivre ce document des passages principaux d'une lettre adressée à la *Croix* en janvier dernier par un missionnaire du Su-tchuen :

La persécution est loin de toucher à sa fin. Peut-être même n'est-elle qu'à son début, malgré les immenses ravages qu'elle a causés dans les trois vicariats. Particulièrement notre Mission méridionale est aux trois quarts ruinée, et nous avons des dépenses énormes pour nourrir, héberger, habiller nos milliers de chrétiens sans asile, ruinés, pourchassés, impitoyablement empêchés de retourner sur leurs terres. Les mandarins leur refusent le refuge dans les villes ; les notables de la campagne s'opposent à ce qu'ils reprennent leurs droits sur l'emplacement de leurs chaumières incendiées, sur leur terres confisquées et déjà vendues par les émeutiers avec la complicité des lettrés influents, nos ennemis.

Ils ont recours à la Mission. Qu'y peut-elle ? Le vent souffle contre nous aux prétoires, où l'on dit que les représentants de la France reconnaissent que les affaires des Chinois, chrétiens ou non, ne regardent que les mandarins. Ce serait l'abandon de la protection de la France et nous n'y croyons pas. Mais comment prouver le contraire ?

En attendant, c'est une conjuration universelle contre la religion. Les rebelles, très peu réprimés en leurs agissements contre nous, laissent à peu près les païens tranquilles, mais tout ce qui est chrétien est exécré, martyrisé, mis au ban de la nation et soignant au nom de la nation.

C'est donc bien pour Dieu seul et son Christ Jésus que nous souffrons. C'est notre grande consolation.

L'attitude des chrétiens nous est aussi un réconfort. Ils

souffrent extrêmement, et non seulement avec résignation, mais encore avec une certaine joie. Aucun ne se plaint ni ne murmure, même nos catéchumènes. Ce n'est donc pas en vain que nous avons travaillé en Chine. Nous pensons parfois : si pareille persécution se produisait en France n'aurait-on pas à craindre des défections qui ne se sont pas produites ici ?

Les chrétiens qui n'ont pu se réfugier auprès de nous ont été traqués et trahis même par leurs voisins, amis et parents. La plupart ont été obligés de fuir dans la brousse des montagnes et de déloger les ours des grottes pour se mettre à l'abri.

Ceux qui ont été saisis par les brigands ont été sommés d'apostasier et, sur leur refus réitéré et constant, ils ont été décapités en haine du nom chrétien. Un même a été dépouillé de ses vêtements, suspendu par les pouces des pieds. En cet état, on lui a rôti les côtes, arraché les ongles, et le lendemain seulement on l'a décapité. De simples catéchumènes ont imité cet héroïsme et refusé, même après d'atroces supplices, de signer le billet d'apostasie.

Tout ceci est admirable. Chacun sait que nul peuple de la terre n'est aussi tenace que le Chinois dans son âpre amour des biens de la terre. C'est par là que le démon crut habile de tenter nos chrétiens, puisque le refus d'apostasie est le commencement de la perte de tous les biens pillés, incendiés, confisqués, vendus ; c'est la famille dispersée avec certitude des derniers outrages ; c'est la fuite, l'exil, la faim, l'abandon, la terreur du tigre et de l'ours dans les montagnes. Rien cependant n'a ébranlé la foi de nos chrétiens et de nos néophytes.

Le bon Dieu a visiblement protégé les missionnaires. Un d'eux traqué, averti par un païen, s'échappe cinq minutes avant l'arrivée des persécuteurs, se cache en une bicoque où les poursuivants viennent se restaurer, séparés de lui seulement par une mince cloison de cannes de maïs. Un autre fuit, escorté de 40 chrétiens et tombe dans une escouade de 200 malfaiteurs à sa recherche. Il n'est pas reconnu.

Si la situation ne s'améliore pas, si Dieu ne vient à notre aide, par quelque secours extérieur, le jour n'est peut-être pas loin où nous tomberons aux mains de nos persécuteurs. Où, quand et comment serons-nous trahis ou sauvés ? Dieu seul le sait et Dieu seul nous reste. S'il veut du sang des martyrs pour régénérer cette Chine, nous voici. Si je tombe, ne me pleurez pas, mais priez beaucoup pour nos infortunées Missions.

La note suivante que nous apporte la dernière malle d'Europe, explique la laconique dépêche annonçant la délivrance du P. Fleury et que nous avons publiée, il y a déjà un certain temps :

Le brigand Yu-Man-Tsé, vient enfin d'être pris. Ce chef rebelle avait capturé le R. P. Fleury. C'est les armes à la main que le P. Fleury a été délivré. Voici du reste les dépêches officielles chinoises ayant trait à cette délivrance :

Le 16 janvier, Wang-Chi-Chun, le trésorier de la province de

Se-T
dans

17 et
été n
Man
mon

du c

L
Murat
Pape l
Radet
l'invit
répon
mais il
géolier
de pre
sonvill
d'un in
voiture
de Flor
lâcheté
saint v
ments,
phale à
on y aj
goit qu'
lité sur
même q
té ! " M
sielleme
Pape, lo
même t
coquin e
château
meure d
quel inc
le placer
bleau ?

Se-Tchouen, à la tête de 14 bataillons, donna l'ordre de marcher dans deux directions pour attaquer l'ennemi.

Les troupes se sont rencontrées cinq fois avec les rebelles, le 17 et le 18. Ces derniers ont combattu avec fureur, mais ils ont été repoussés et quatre de leurs repaires ont été occupés. Yu-Man-Tsé, obligé de se retirer dans son repaire particulier des montagnes, serré de près par les troupes, a demandé à se rendre.

Le P. Fleury a été délivré et envoyé à Chung-King, aux soins du consulat français.

LE PAPE ET L'EMPEREUR

1804-1814

(Suite et fin)

Le 5 juillet, à 4 heures du matin, sur ses ordres transmis par Murat, le général Radet fait enfoncer les portes du Quirinal où le Pape l'attend de pied ferme. L'attitude de Pie VII est telle que Radet se trouble, balbutie des excuses, puis, revenu de son émotion, l'invite à renoncer officiellement à son pouvoir temporel. Pie VII répond simplement : "L'Empereur pourra Nous mettre en pièces, mais il n'obtiendra pas cela de nous." Radet fait alors office de geôlier et invite le Pape à le suivre. Il lui laisse à peine le temps de prendre son bréviaire et quelques baïoques. Le comte d'Haussonville a raconté en détail ce dramatique événement, le supplice d'un interminable voyage à travers d'affreux chemins dans une voiture cadencée, les nuits sans sommeil, l'arrêt à la Chartreuse de Florence suivi presque aussitôt d'un brutal départ, la peur et la lâcheté de la princesse Elisa Bonaparte qui n'ose donner asile au saint vieillard, puis, pour compensation de ces indignes traitements, les ovations enthousiastes des populations, l'entrée triomphale à Grenoble. . . Il faut relire ces belles pages. Que pourrait-on y ajouter? . . . Devant l'émotion de ses peuples, Napoléon s'aperçoit qu'il a commis une faute grave. Il en rejette la responsabilité sur ses agents et dit que "c'est une grande folie". Il ajoute même que tout cela s'est fait "sans ses ordres et contre sa volonté!" Mais il ne convainc personne, et le 6 août, il écrit confidentiellement à Fouché qu'il lui donnera des ordres définitifs sur le Pape, lorsqu'il sera sûr du lieu où il se trouve. Il lui enjoint en même temps de bien veiller sur le cardinal Pacca, "qui est un coquin et un intrigant", et de le recommander aux gardiens du château de Fénestrelles, prison commode et sûre. "Quant à la demeure définitive du Pape, dit-il avec une assurance extraordinaire, quel inconvénient y aurait-il à le faire rapprocher de Paris et à le placer par exemple dans un de mes appartements de Fontainebleau? Je ferais venir les cardinaux, qui sont nos sujets d'Italie

et de France, à Paris où je les laisserais en liberté. Il serait avantageux d'avoir le chef de l'Eglise à Paris où il ne peut être d'aucun inconvénient. S'il fait sensation, ce sera de nouveauté. A Fontainebleau, je le ferai servir et traiter par mes gens. Son fanatisme insensiblement aura là une fin..." Tant de confiance dans le despotisme stupéfié. Napoléon ne voit pas ce qu'il y a d'inouï dans de telles idées et de telles propositions, car les nouveaux triomphes de ses armées lui persuadent que tout désormais lui est permis. Le silence et l'accablement évident des puissances semblent l'y autoriser. Il donne donc ordre à ses serviteurs de transporter le Pape à Savone.

De nouvelles manifestations émouvantes se produisent sur le passage de l'auguste captif. A Valence, à Avignon, à Monaco, à Nice, partout les populations demandent à grands cris la bénédiction du Saint-Père, s'agenouillent dans la poussière ou dans la boue des chemins, saluent sa voiture et sa personne sacrée. Les journaux, les autorités ont beau se taire, la présence du Pape est connue de tous et provoque une émotion générale. Napoléon le sait et prend toutes les précautions pour cacher ces manifestations inopportunes. "Ecrivez partout, disait-il à Fouché, pour que l'on n'en parle pas dans les gazettes!" Il a choisi Savone pour lieu de détention du Pape, "à cause de la citadelle qui assure qu'il sera là à l'abri de tout événement". Il veut une garde de cinquante cavaliers, quatre cents soldats dans le fort, plus sept ou huit brigades de gendarmerie avec un colonel. Napoléon prescrit au prince Borghèse, gouverneur général des départements au-delà des Alpes, d'avoir certains égards pour le Saint-Père. On va en juger. "On laissera le Pape faire ce qu'il veut, donner des bénédictions tant qu'il voudra, en ayant soin toutefois d'empêcher toute communication extraordinaire soit avec Gènes, soit avec d'autres pays. Ayez soin que les lettres, que lui ou les personnes de sa suite écriront, soient envoyées par Turin où vous les ferez ouvrir, ainsi que celles qui leur seraient adressées, pour voir si elles ne contiendraient rien de contraire à l'Etat." Il consent à accorder 100,000 francs par mois pour la tenue de la maison du Saint-Père. Pie VII n'accepte aucune munificence et se contente de vivre comme un pauvre moine, c'est-à-dire avec très peu de chose et à très peu de frais. Bientôt l'Empereur revient sur ses générosités et mande, le 26 octobre, au prince Borghèse de prescrire de fortes économies sur les frais d'entretien du Pape.

La paix est définitivement conclue avec l'Autriche le 14 octobre 1809; pour la célébrer, Napoléon demande un *Te Deum* aux évêques et il leur adresse une circulaire à cet effet. Il y avait joint quelques passages qu'il supprima ensuite de sa propre main et où l'on trouve l'indication de sa politique nouvelle vis-à-vis de la Papauté. Quoique dissimulée, puis retirée, c'est bien sa politique. Les actes sont là d'ailleurs pour le prouver. "Lorsque sur le champ de bataille de Marengo, écrit Napoléon, nous conquimes la volonté de rétablir les autels renversés de nos pères, il fut bien loin de nous de reconnaître ces prétentions monstrueuses et contraires aux principes de la religion qui ont donné à ses ennemis le moyen de la calomnier, qui ont causé tant de maux et fait verser tant de sang et que professèrent les Grégoire VII et les Jules

II.
la S
de
clar
peu
les
con
trôn
tion

tout
Pie
még
niqu
lem
veill
le tr
qui,
Saint
des l
l'Aut
blâm
fait
plus
l'ord
Rom
bonn
ter P
craïn
que j
Clov
tout
neme
tion d

I
bien l
ves c
evêqu
le sup
lui est
Napol
quel m
Fènes
le Pap
et gar
Sacré
reconn
tion et
de l'Es
espéran
tique,
rappel
faisant

II. Nous avons entendu rétablir la doctrine que l'école de Paris, la Sorbonne et le clergé de France surtout, dans ses déclarations de 1682, ont pris pour base de leur doctrine. " L'Empereur déclarait en conséquence qu'il avait jugé nécessaire au bien de son peuple et aux intérêts de sa couronne de gouverner directement les parties de l'empire que Charlemagne avait jugé à propos de confier aux évêques de Rome et il concluait ainsi : " Tenant notre trône de Dieu, nous ne sommes comptables qu'à lui de nos actions ! "

Au milieu de ces hostilités contre la Cour romaine, survient tout à coup l'affaire du divorce. Napoléon, n'osant s'adresser à Pie VII, trouve une officialité complaisante pour prononcer, au mépris des lois religieuses et des précédents, l'annulation canonique du premier mariage que le Pape avait fait consacrer légalement par le grand aumônier de la cour, le cardinal Fesch, la veille du Sacre. L'Empereur tenait essentiellement à mettre sur le trône français une princesse catholique, issue de la puissance qui, après la France, était le plus en rapports intimes avec le Saint-Siège. On comprend qu'il voulait par là se donner vis-à-vis des Français l'apparence d'une conduite irréprochable, puisque l'Autriche, liée à lui par les liens du sang, ne manifestait aucun blâme contre sa politique à l'égard du Pape. Au moment où il fait rompre son mariage par l'officialité de Paris, il se montre plus que jamais violent envers Pie VII et ses serviteurs. Il donne l'ordre à Bigot de Préameneu de faire partir sur le champ de Rome les derniers cardinaux et de faire envoyer en France sous bonne escorte les Archives du Saint-Siège. Il se fait gloire d'imiter Philippe le Bel. Un jour même, le 21 décembre 1809, il ne craint pas d'écrire au roi de Hollande : " Vous devez comprendre que je ne me sépare pas de mes prédécesseurs et que, depuis Clovis jusqu'au Comité de salut public, je me tiens solidaire de tout et que le mal qu'on dit de gaieté de cœur contre les gouvernements qui m'ont précédé, je le tiens comme dit dans l'intention de m'offenser . . . "

Il veut que le Pape obéisse à toutes ses volontés et il espère bien l'y contraindre. Il exige ce qui va faire l'objet des plus graves controverses, c'est-à-dire l'institution canonique de vingt-sept évêques choisis par lui. Le Pape répond au cardinal Caprara qu'il le supplie d'entrer en négociations avec la cour impériale, qu'il lui est impossible d'accorder cette institution sans reconnaître à Napoléon le droit de nomination et la faculté de l'exercer. Et à quel moment ? A l'heure où le cardinal Pacca était emprisonné à Fenestrelle, où le patrimoine de Saint-Pierre avait été usurpé, où le Pape avait été assailli dans son palais, traîné de ville en ville et gardé étroitement en pays étranger, séparé des membres du Sacré-Collège, ses conseillers naturels. Comment pouvait-il donc reconnaître dans l'auteur de toutes ces violences le droit en question et consentir à ce qu'il l'exerçât ? C'eût été se rendre, lui, chef de l'Eglise catholique, coupable de prévarication, et comment espérer qu'il pût y consentir ? . . . Alors dans le comité ecclésiastique, un personnage, un piètre personnage, le cardinal Maury, rappela le précédent de Louis XIV en désaccord avec le Pape et faisant administrer les diocèses demeurés vacants par les évê-

ques non encore institués. Napoléon se jette aussitôt sur cette idée et la fait étudier par le ministre des Cultes. Les évêques nommés manifestent leur répugnance d'aller gérer ainsi leurs diocèses et préfèrent les diriger de loin par correspondance. Napoléon va les obliger à lui obéir et bientôt il sortira de cette affaire le plus triste, le plus effrayant conflit.

Dans le silence général, dans l'universelle faiblesse, quelques hommes osent lever la tête et protester contre les affronts infligés au Saint-Père et à ses droits. Ce sont les treize cardinaux dont j'ai raconté l'histoire (1), les cardinaux qui refusent d'assister à la célébration du second mariage. Ils le font au péril de leur vie. Dépouillés de leurs insignes cardinalices et de leur pourpre, privés de leur traitements, exilés au fond d'une ville obscure, mis sous la surveillance de la police, ils deviennent ceux qu'on a appelés dérisoirement *les cardinaux noirs*. Un moment même, l'Empereur songe à se servir contre eux du glaive dont il peut "frapper les mauvais prêtres et les traîtres de l'Etat!" Sans l'intervention et la modération de Bigot de Préameneu, les treize eussent peut-être été frappés aussi bien dans leur vie que dans leur liberté. Supposez Savary ministre des Cultes et cela était possible.....

L'Empereur irrité lance ses foudres de toutes parts. Il prescrit de faire envoyer en France sous bonne escorte plusieurs évêques italiens qui osent lui refuser le serment : il ordonne de confisquer leurs biens, d'écarter de Rome tous les religieux et toutes les religieuses. Malgré ces violences, il conserve l'espoir qu'avant un mois ou deux il finira par s'accommoder avec le Pape. Il dit cela le 8 juillet 1810. Sur ce, des fidèles ont envoyé cinq cents louis à Pie VII. Napoléon invite Savary à s'opposer à la remise de cette somme, car le Pape "n'a besoin de rien". Quelques jours après, il fait emprisonner deux religieux à Vérone et à Venise, sous prétexte qu'ils montrent des dispositions malveillantes et il s'écrie que son intention n'est pas de se laisser insulter "par cette vermine!" Il fait arrêter cinq cents curés réfractaires en Italie et les éloigne de leurs paroisses. La résistance impassible du Pape à ses exigences lui trouble le jugement et l'amène aux pires violences.

Il croit savoir que Pie VII continue à avoir "des correspondances très mauvaises" et il donne des ordres le 21 novembre 1810 pour saisir ces correspondances. Si le directeur de la poste de Savone n'est point un homme sûr, il convient de le changer. S'il est quelques individus intrigants auprès du Pape, il faut les éloigner et les faire fouiller, lorsqu'on peut les soupçonner qu'ils cachent des lettres. Les arrestations continuent. Le prince Borghèse est invité à faire "empoigner" le vicaire général et les chanoines d'Asti, puis les chanoines de Florence et à supprimer leurs prébendes. Voilà où en est arrivé celui qui se glorifiait d'être le restaurateur de la religion catholique!

Voulant venir à bout du refus persistant de l'institution ca-

(1) Voir le *Divorce de Napoléon*.— Voir aussi *les cardinaux noirs* de M. GÉOPROY DE GRANDMAISON.

nonique à ses créatures, Napoléon nomme le cardinal Maury archevêque de Paris et d'Osmond évêque de Florence, avec ordre de prendre immédiatement possession de leurs sièges. J'ai raconté ailleurs cette lamentable affaire qui coûta au vénérable abbé d'Astros, vicair général de Paris, la liberté, et au comte Portalis, sa place de directeur général de la librairie. La colère de l'Empereur va jusqu'au délire et lui fait écrire alors des lettres d'une violence presque folle. Dans celle du 31 décembre 1810 à Bigot de Préameneu, il se plaint " de la mauvaise foi du Pape qui, avec son air de sainte Nitouche, suscite en secret la division et le trouble ". Il invite le ministre des Cultes à prescrire au sieur Chabrol, préfet de Montenotte, " de représenter au Pape qu'il fait du tort à la religion, qu'il sème partout le trouble et la discorde et qu'en négligeant la douceur et les bonnes manières, il n'obtiendra rien par les moyens qu'il emploie et que l'Eglise finira par perdre le reste de son temporel. . . " Il ne sait quelle mesure employer pour effrayer ce vieillard obstiné. Dresser l'état des individus qui sont auprès de lui, chasser les plus grands travailleurs, arrêter toute correspondance allant à Savone ou partant de cette ville, diminuer les frais de maison du Pape déjà réduits, lui retirer les voitures dont il ne se servait pas, faire cesser de frapper des pièces à l'effigie du Pape, remplacer ses domestiques suspects par des domestiques étrangers, bref, le maltraiter de toutes façons et s'opposer à tout accommodement. Napoléon recommande " au sieur Chabrol " de dire à Pie VII qu'il s'attend à tout de lui, mais qu'il s'en embarrasse peu et que les hommes sont " trop éclairés aujourd'hui pour ne pas distinguer la doctrine de Jésus-Christ de celle de Grégoire VII ". Pour se rendre compte de la fureur où les brefs du Pape adressés aux chapitres de Paris et de Florence avaient mis l'Empereur, il faut reproduire *in extenso* la lettre envoyée par lui au prince Borghèse, le 6 janvier 1811. Il est difficile de trouver un document plus significatif et qui montre à quel paroxysme était arrivé le courroux de Napoléon contre Pie VII.

" Paris, 6 janvier 1811.

Le Pape a profité de la liberté que lui ai laissée à Savone pour semer parmi mes sujets la rébellion et le désordre. Je m'étais contenté, jusqu'à ce que la grande question de l'institution canonique ait été décidée, que les évêques que j'avais nommés administrassent au nom du chapitre et comme vicaires capitulaires, conformément aux maximes de l'Eglise et à ce qu'ont fait Louis XIV et d'autres souverains de l'Europe.

Cependant, le Pape inspiré par l'esprit de désordre qui le caractérise, a, par des menées sourdes et séditeuses, fait parvenir aux chapitres de Paris, de Florence et d'Asti des brefs contraires aux lois de l'Empire et du reste de l'Europe, puisque les souverains, sentant la nécessité de se mettre à l'abri des mouvements atabilaires des papes, avaient défendu qu'aucune communication ait lieu avec eux sans leur permission. Le Pape a d'autant plus tort dans cette question que, même selon l'opinion des ultramontains, il n'a pas le droit de modifier les délibérations du chapitre

pendant la vacance des sièges ; cela est bien plus contraire encore aux libertés de l'Eglise gallicane.

Vous ôterez de la maison du Pape les individus suspects ; vous ne laisserez que le nombre de personnes nécessaires pour son service, et vous n'y souffrirez la visite de qui que ce soit. Vous prendrez des mesures pour augmenter la garnison de Savone. Vous aurez soin de faire enlever tous les papiers du Pape, livres et documents, que vous ferez transporter à Paris. Si le Pape se portait à des extravagances, vous le feriez enfermer à la citadelle de Savone, en prenant soin d'y faire mettre des vivres à l'avance et de la munir de tout ce qui est nécessaire.

Prenez des mesures pour l'exécution de ces ordres. Le préfet ou tout autre sera chargé de lui faire les notifications par écrit et de lui dire que je ne le reconnais plus pour Pape, et qu'il cesse d'être l'organe de l'Eglise celui qui prêche la rébellion et dont l'âme est toute de fiel.

Vous sentez l'importance de ces mesures. J'ai envoyé un officier de gendarmerie à Savone ; il vous sera facile de tirer de la légion une trentaine de vieux gendarmes pour les charger de l'exécution de ces ordres. Le temps de louvoyer est passé. Puisque rien ne peut rendre le Pape sage, il verra que je suis assez puissant pour faire ce qu'ont fait mes prédécesseurs et déposer un Pape.

Il faut que la visite des papiers du Pape se fasse avec adresse. Vous ne lui laisserez ni papier, ni plumes, ni encre, ni aucun moyen d'écrire. Vous lui donnerez quelques domestiques français et lui ôterez les mauvais. D'ailleurs les gens de sa maison peuvent aussi être consignés. (1)

Tous ces ordres furent exécutés avec la dernière rigueur. Pie VII n'eut pas l'air de s'en apercevoir, ce qui redoubla la colère du despote.

Le 15 janvier, Napoléon félicite Borghèse d'avoir pris des mesures "pour empêcher que le Pape ne distillât ses poisons dans l'Empire". Il veut bien relever la somme de son entretien—de 15,000 par an à 150,000,—mais il défend qu'on lui donne aucun signe de considération intérieure. Le 20 janvier, il réduit la maison du Pape à un médecin, un économiste, un fleuriste, un cuisinier, un valet de pied. Il fait arrêter le chirurgien, le chapelain et deux valets de chambre et prescrit d'envoyer ces malheureux à Fenestrelles, prison qui était déjà remplie de ceux qu'il croyait être ses ennemis. Quant aux personnes qui restent auprès de Pie VII, il leur fait savoir que la moindre intrigue avec le dehors sera sévèrement punie "et qu'il n'y va rien moins que de la vie !"

On lui obéit. On saisit, on scrute les papiers du Pape ; on fait diriger cent prêtres de Parme et de Plaisance sur Gênes ou sur la Spezzia en leur allouant trente francs par mois ; on arrête la supérieure des Sœurs de la Charité. Trente jours avant la naissance d'un fils impatientement attendu, Napoléon a quelque velléité de clémence. Il demande à Savary de faire insinuer aux *curiali* de Rome, privés par lui de leur état depuis deux années,

(1) Archives nationales, AFIV 888.

de réclamer leur grâce par une adresse " à cause de la naissance du roi de Rome ". Il a décrété qu'il aurait un fils et, un mois auparavant, il parle de l'événement attendu avec une entière certitude. Il fait interdire l'impression d'ouvrages sur les affaires ecclésiastiques, puis supprimer les *Annales politiques et littéraires* qui ont osé dire que le Pape avait le droit d'excommunier les souverains et de disposer des souverainetés. Il convoque enfin le Concile national pour régler ses différends avec le Pape au sujet de l'institution canonique que Pie VII persiste à refuser à ses créatures. Le Concile fera beaucoup de bruit, mais n'accordera rien, au moins pendant sa première session. Dans l'intervalle on continue les mesures de violence. Napoléon raye du tableau des officiers de sa maison les évêques de Gand et de Troyes qui lui ont courageusement tenu tête. Il fait enfermer le supérieur des Trappistes dans une prison d'Etat et mettre les scellés sur les biens de ce couvent. Il disperse les Trappistes " afin qu'il n'en soit plus question ". Le Concile intimidé lui accorde alors ce qu'il veut au sujet de l'institution canonique par le métropolitain en cas de refus du Pape. Napoléon envoie à Savone une députation de cardinaux et d'évêques qui veulent faire croire au pape que le Concile passera outre, s'il n'adhère à ses décisions. Pie VII trompé, égaré, semble prêt à céder, mais au dernier moment répond que, pour se décider tout à fait, il lui faut l'entourage de ses cardinaux et la libre communication avec les fidèles. Alors seulement il verra ce qu'il peut faire pour satisfaire l'Empereur en ne portant aucune atteinte à ses devoirs apostoliques. Sur ce, Napoléon dicta le 9 février 1812 une lettre insolente à son ministre des Cultes : ce fut M. de Chabrol qui eut le pénible devoir de la remettre au Pape. L'Empereur n'écrivait pas directement à Pie VII, parce qu'il n'avait pas " des choses douces à lui dire ". Comme c'étaient " des choses pénibles ", il préférait employer la voix ministérielle.

Parmi les choses pénibles à entendre, figuraient celles-ci : " Dire au Pape que les conseils de cent évêques ne sont rien pour lui, qu'il leur préfère le sentiment des Pietro, des Pacca que l'Empereur a été obligé de dégrader pour s'être déclarés les ennemis de l'Etat, ce serait lui dire qu'il manifeste une incapacité absolue. Il manque à son devoir envers le Souverain comme envers les évêques qui forment son conseil naturel et ne veulent agir que par le conseil des rebelles." L'Empereur disait encore que, lorsque les députés du Concile avaient été à Rome, il leur avait donné pour instructions positives d'affirmer qu'il entendait nommer à tous les évêchés de son Empire et de son Royaume, " le seul évêché de Rome excepté", et qu'en se résignant à cette concession Sa Majesté faisait beaucoup pour la conciliation!.. On croit rêver en lisant ces affirmations extraordinaires, mais elles sont bien réelles, elles ont été réellement faites. . . A la demande du Pape de communiquer librement avec les fidèles, Napoléon répondait que cette communication, le Pape l'avait perdue par la violation de tous les devoirs de son ministère de paix et de charité. Ainsi, c'était le Pape qui avait commis des violences, c'était lui qui était la seule cause de ce terrible conflit, c'était lui qui n'avait témoigné aucun amour de la justice et de la vérité!.. A ces reproches in-

justes succédaient des menaces. "Si le Pape, disait Napoléon, perd pour jamais le droit d'instituer les évêques, c'est encore sa faute. La religion marchera sans son secours et l'on s'aperçoit chaque jour davantage que son intervention n'est pas nécessaire, puisqué, au défaut des évêques, les vicaires capitulaires gouvernent les églises." L'Empereur ordonnait à son ministre de notifier au Pape que s'il refusait d'obéir aux décrets du Concile, les Concordats seraient considérés comme abrogés et Pie VII ne pourrait plus intervenir dans l'institution canonique des évêques, qui d'ailleurs "n'était qu'une usurpation de la Cour de Rome". Il lui donnait à la fin de sa lettre, le conseil prudent de se démettre en se reconnaissant "incapable de distinguer ce qui était du dogme et de l'essence de la religion de ce qui n'était que temporel et variable". Le Saint-Père devait laisser occuper la chaire pontificale "par un homme plus fort de tête et de principes" qui réparât tous les maux faits par Pie VII dans tous les pays de la chrétienté.

A la lecture de ce document, le Pape fut très ému, mais non ébranlé. Il répondit au préfet de Montenotte que son parti était pris et qu'il n'en changerait pas. Dès lors, qu'importent les menaces et les violences nouvelles de l'Empereur ?... C'est en vain que Napoléon essaie de faire croire que l'unanimité du clergé français est contre le Saint-Siège ; c'est en vain qu'il fait chasser les Sulpiciens des séminaires, dissoudre les établissements des Sœurs de charité à Paris, arrêter de nouveaux prêtres et combler les prisons d'Etat, le Pape attend patiemment de la Providence la fin de cette tempête. Bientôt l'orgueil du souverain est cruellement frappé dans la campagne de Russie ; de l'armée qu'il a si admirablement préparée pour vaincre son rival Alexandre, il ne rentre en France que d'infortunés débris. Le pape a été ramené à Fontainebleau sous prétexte que les Anglais auraient pu l'enlever à Savone. La vérité, c'est que Napoléon, escomptant son triomphe sur la Russie, voulait avoir Pie VII à sa portée et lui imposer ses volontés suprêmes. Brisé par des fatigues multiples, accablé par la maladie et les soucis les plus cruels, troublé par des conseils perfides, Pie VII consent enfin à signer le concordat de Fontainebleau, mais il a providentiellement le temps de se ressaisir et de protester contre un acte arraché à son trouble et à son état de faiblesse. Le 25 mars 1813, Napoléon ordonne à son ministre des Cultes de garder le plus grand secret sur cette protestation. "Je veux, dit-il, selon les circonstances, pouvoir dire l'avoir ou ne pas l'avoir reçue." Il prescrit des mesures sévères à Fontainebleau. La surveillance de la ville et du palais sera rendue plus rigoureuse. Personne ne pourra accéder auprès du Pape sans l'autorisation de l'adjudant du palais. Le cardinal Di Pietro sera enlevé nuitamment et interné au fond de la Bourgogne. Les autres cardinaux resteront à Fontainebleau, mais "en état de stagnation", sans troubler les affaires, sans pouvoir écrire aucune lettre, sans se mêler de rien sous peine de perdre la liberté. Des troubles éclatent à Troyes, à Tournai, à Gand, à cause de la nomination d'évêques intrus. L'Empereur sévit contre M. de Boulogne et M. de Broglie, contre les séminaristes de Gand qu'il appelle injustement des rebelles. Ses violences effraient

les âmes timides. Seul le Pape attend tranquillement l'heure de la justice.

Elle sonne enfin, elle sonne malheureusement au milieu des désastres de la France amenés par une politique insatiable et insensée. Ce n'est que lorsqu'il se sent à peu près vaincu que Napoléon rend la liberté au Pape. Celui-ci se dirige vers ses États, tandis que celui-là se débat dans la suprême agonie. "J'ai fait savoir au Pape, écrit-il cependant avec quelque superbe au prince Eugène, que, ayant demandé comme évêque de Rome, à retourner dans son diocèse, je le lui ai permis." Et le 14 mars 1814, il mande au roi Joseph, en faisant allusion à ceux qui le croient déjà à terre: "Je suppose qu'ils font une différence de temps de La Fayette où le peuple était souverain avec celui-ci où c'est moi qui le suis!..." Quinze jours après cette fière déclaration, il abdiquait.

Et ceux qui avaient approuvé ou toléré ses violences contre le Saint-Siège, se hâtaient de déclarer sa déchéance et d'abolir le droit d'hérédité dans sa famille. Le 9 avril seulement, le gouvernement provisoire, composé de Talleyrand, Beurnonville, Jaucourt, Dalberg et Montesquieu, déplorait "la continuation d'outrages dont on abreuvait depuis si longtemps le chef courageux que l'Eglise redemandait" et ordonnait que tout empêchement à son voyage cessât à l'instant. Le 24 mai, Pie VII rentrait enfin à Rome au milieu d'ovations et d'honneurs sans exemple. Napoléon arrivait à l'île d'Elbe, après avoir failli périr sous les insultes indignes des populations qui l'avaient le plus exalté... A quoi lui avait servi sa politique injuste et violente contre le Saint-Siège? A précipiter la chute d'un Empire qui, malgré ses revers, semblait fait pour durer encore.

HENRI WELSCHINGER.

Le mouvement catholique

AU CANADA

Voici un petit tableau très significatif qu'ont publié récemment les journaux quotidiens. C'est le rapport officiel des diplômés, réguliers et spéciaux, accordés dans une période de dix ans dans la province d'Ontario, gratifiée d'un ministre de l'Instruction publique :

| Année | Diplômes accordés après examen. | Autres diplômes. |
|---------------------------|------------------------------------|---------------------|
| 1887..... | 19 | 11 |
| 1888..... | 19 | 1 |
| 1889..... | 40 | 34 |
| 1890 (élection gén.)..... | 42 | 40 |
| 1891..... | 34 | 25 |
| 1892..... | 10 | 10 |
| 1893..... | 26 | 7 |
| 1894 (élection gén.)..... | 41 | 73 |
| 1895..... | 65 | 6 |
| 1896..... | 79 | 4 |

Ainsi, l'hon. G. W. Ross, en 1892, n'a accordé que dix diplômes spéciaux; en 1893, sept; mais, en 1894, date des élections générales, 73. Peut-il y avoir une preuve plus manifeste de l'asservissement à la politique d'un ordre de choses qui, par sa nature même, demande, au contraire, à en être séparé et disjoint?

Et c'est pourtant au nom du progrès qu'on voulait nous doter de ce régime, dans la province de Québec! Il est heureux qu'il se soit trouvé une Chambre Haute assez courageuse pour faire son devoir en repoussant le projet de loi Robidoux.

L'honorable M. Cameron a donné avis à la législature du Manitoba qu'il l'invitera à adhérer aux conclusions d'un mémoire adressé au gouvernement fédéral en vue d'obtenir le fameux octroi de \$300,000 pris à même le fonds provenant de la vente des terres affectées au soutien des écoles. On sait que le Sénat a refusé, l'année dernière, son approbation à cette politique. Nous serions curieux de savoir quelles raisons on peut bien apporter pour l'amener à se déjuger sur cette question.

Le gouvernement manitobain s'est-il départi de son rôle de contempteur de la constitution par la persécution qu'il a organisée contre les écoles catholiques? Mais il y a quelques mois à peine, l'honorable M. Greenway déclarait que l'attitude et les intentions de son gouvernement sont les mêmes aujourd'hui qu'au début de cette persécution. De quel droit alors viendrait-il solliciter les faveurs d'un pouvoir qui l'a maintes fois invité à rentrer dans l'ordre et aux intimations duquel il a constamment répondu par des refus catégoriques et une résistance obstinée?

Or, c'est bien une faveur qu'il sollicite. En vertu de la loi, il n'a droit qu'à l'intérêt "des deniers réalisés par la vente des terres scolaires". Cet intérêt lui est servi annuellement. Pourquoi vouloir le capital? Pourquoi vouloir contrôler directement

la dotation elle-même ? En tirera-t-il un revenu plus considérable que les autorités fédérales ? Il ne le peut. C'est donc pour dépenser immédiatement cet argent qu'il veut mettre la main dessus. C'est ce que le gouvernement fédéral ne saurait permettre sans violer l'esprit de la loi qui règle l'administration de ce fonds, lequel n'est entre ses mains qu'un dépôt.

Et puis, à supposer que les autorités manitobaines voulussent sincèrement appliquer ces deniers aux fins auxquelles ils sont destinés, à quoi les emploieraient-elles, sinon à consolider leur résistance à la constitution du pays et à perpétuer l'oppression de la minorité ? Le Sénat peut-il se prêter à cela ? Nous ne parlons pas de la chambre, elle votera tout ce qu'on voudra.

Y a-t-il témérité à penser que le gouvernement manitobain ne tient tant à mettre la main sur ce magot que pour s'aider à rester en place, dans les élections générales qui auront lieu prochainement dans cette province ? Ce serait un abus de pouvoir, c'est certain. Mais il est, depuis 1890, la preuve vivante que les abus de pouvoir ne sont pas faits pour l'arrêter. Il n'a même vécu depuis lors que d'abus de pouvoir sous toutes les formes.

Au simple point de vue des affaires, il n'y aurait donc aucune sécurité à lui confier en propre non seulement l'administration, mais la possession même d'une partie aussi considérable de ce fonds. Pour les catholiques, il y a une question beaucoup plus grave qui se présente. Cette demande est une menace et un péril pour les revendications ultérieures qu'ils auront à exercer avant d'obtenir la complète autonomie scolaire à laquelle ils ont droit. Nous croyons l'avoir suffisamment démontré l'année dernière (1) pour nous dispenser d'y revenir.

L'honorable M. Tarte a prononcé, l'autre jour, aux Communes, un discours dans lequel il a fait preuve d'une audace incroyable. Voici un passage de ce discours qui mérite d'être noté :

Je suis étonné quand j'entends des députés de la province de Québec parler d'appel aux préjugés. Je dis que nulle part dans l'Empire Britannique ni en aucun temps, une tentative aussi odieuse de coercition religieuse ne fut faite dans la province de Québec, que la tentative faite en 1896 au nom, dans l'intérêt et à la connaissance et du consentement de l'hon. chef de l'opposition et de ses amis. L'habitant canadien-français s'est révélé ce qu'il était, un homme. Il ne céda pas à la coercition, mais il sentit que, citoyen libre, il avait droit de voter comme il l'entendait, et il a voté à sa guise.

(1) Voir *Mouvement catholique*, vol. I, 1re année, page 353.

C'est continuer le défi jeté, en 1896, à l'autorité religieuse, mais, cette fois, le défi monte plus haut et s'adresse à la personne même du Pape, chef de l'Eglise universelle. Que dit, en effet, le Docteur infailible dans l'encyclique *Affari vos* ?

Aussi, lorsque la nouvelle loi vint frapper l'éducation catholique dans la province du Manitoba, était-il de votre devoir, Vénérables Frères, de protester ouvertement contre l'injustice et contre le coup qui lui était porté; *et la manière dont vous avez rempli ce devoir a été une preuve de votre commune vigilance et d'un zèle vraiment digne d'évêques. Et bien que sur ce point chacun de vous trouve une approbation suffisante dans le témoignage de sa conscience, sachez néanmoins que Nous y ajoutons Notre assentiment et Notre approbation* : car elles sont sacrées ces choses que vous avez cherché *et que vous cherchez encore* à protéger et à défendre.

Voici donc, d'un côté, le Pape qui approuve, en termes on ne peut plus significatifs, la conduite des évêques canadiens, et de l'autre, M. Tarte qui déclare qu'en agissant comme ils l'ont fait, ces mêmes évêques ont donné le spectacle de " la coercition religieuse la plus odieuse qui ait jamais été vue en aucun temps dans l'empire britannique." En vérité, il faut, comme M. Tarte, ne se croire catholique que par un accident de naissance pour tenir, à l'adresse des évêques et du Pape, un langage d'une aussi impudente audace. Et il n'y aura que les *citoyens libres*, devenus comme lui esclaves de leurs passions et de leurs intérêts, pour le suivre dans une pareille voie. Tant pis s'ils sont la majorité !

Est-ce bien le même *citoyen libre* Tarte qui, alors qu'il s'était improvisé le champion intransigeant des droits de la minorité, réclamait, avec tant d'ardeur et d'insistance, l'intervention des évêques et les suppliait d'agir ?

Dans quels temps vivons-nous pour que de pareils appels aux pires préjugés et au plus déplorable esprit de révolte puissent se produire avec chance d'être entendus !

AUX ETATS-UNIS

La question de l'uniformité des livres de classe a soulevé des débats récents à la législature du Texas. La Chambre a adopté un projet de loi établissant l'uniformité dans toutes les villes de 10,000 âmes et plus. Mais cette législation rencontre une vive opposition, notamment de la part de la commission scolaire de Galveston, la ville la plus considérable de l'Etat, qui a chargé le

surintendant Hopkins d'aller la combattre et, si possible, de la faire repousser par le Sénat.

On rattache à l'adoption du projet de loi par la chambre des rumeurs d'intrigues, de scandales et de pots de vin. C'est donc partout la même chose : même dans les pays qui nous ont habitués à ne plus nous étonner de rien, c'est la classe la moins désirable de la population qui travaille à la réalisation de ce dada des soi-disant progressistes, funeste aussi bien au droit et à la liberté des parents qu'au progrès bien entendu.

Le Sénat doit se prononcer mardi ou mercredi sur cette mesure législative. Les adversaires de l'uniformité ont bon espoir dans le succès de leur opposition.

Nous voyons par le *Pilot* du 18 mars que les Chevaliers de Colomb, à leur dernière convention à New Haven, Conn., ont voté un fonds de dotation d'une chaire d'histoire américaine à l'Université catholique de Washington.

Un câble gramme de Rome au *Globe-Democrat*, en date du 28 mars, annonce que l'*Osservatore Romano* a publié une lettre de Mgr. Corrigan au Pape, au nom des évêques de sa province ecclésiastique, pour remercier le Saint-Père de sa lettre sur l'américanisme.

On a annoncé la conversion de l'évêque schismatique Villatte, à Rome. Nous doutons fort de la sincérité de cette conversion. En tout cas, si nous en croyons un correspondant de la *Review* de St. Louis, les " catholiques polonais indépendants " qu'il a égarés n'ont pas même l'air de se douter qu'ils sont schismatiques. Leurs chefs, paraît-il, les tiennent sous l'impression qu'ils sont en faveur à Rome. Il faudrait éclairer ces pauvres esprits.

Nous détachons les renseignements suivants du rapport du Bureau des missions catholiques parmi les Sauvages des États-Unis : Il y a 78 prêtres qui font le service des missions parmi les 74,468 Sauvages catholiques des États-Unis. D'après le *Catholic Directory* de 1899, 250 religieuses s'y dévouent aux œuvres d'enseignement et de bienfaisance. Elles appartiennent aux ordres suivants : Bénédictines, Franciscaines, Srs. de St. Joseph, Srs. de l'Incarnation, Srs. de Notre-Dame, de la Providence, de la Miséri-

corde et Ursulines. Les Sauvages ont à leur usage exclusif 135 églises et 70 écoles. Celles-ci sont fréquentées par 5,057 enfants sauvages. 4,933 enfants sauvages et 273 sauvages adultes ont reçu le baptême durant les 12 mois écoulés du 1er août 1897 au 1er août 1898. Il y a en tout 200,000 sauvages aux Etats-Unis. Le chiffre de cette population n'augmente pas.

AUTRES PAYS

ITALIE.—Dans la *Vie catholique* du 21 mars, Richeville fait en une page pénétrante le tableau de la situation actuelle en Italie. Il y a là des choses qu'il faut reproduire :

L'Italie officielle offre, à l'heure qu'il est, d'étranges et instructifs spectacles. Pendant que les catholiques introduisent dans le réseau des comités paroissiaux et diocésains les idées et les œuvres de la *Démocratie chrétienne*, et constituent dans le pays comme une réserve nationale, le gouvernement semi-militaire, aidé des conservateurs et des libéraux, prépare une réaction systématique, auprès de laquelle languissent les anciennes dictatures paternelles de l'Autriche, du *Re Nascosto* et des Bourbons. Liberté de réunion, liberté de la presse, liberté religieuse, toutes les libertés fondamentales, celles pour la conquête et la jouissance desquelles le Piémont prétendait faire le *Risorgimento*, pleuvent et tombent autour de la solitude où se meurtrit et s'éteint lamentablement la triste royauté de la Maison de Savoie. Par les nouvelles lois, aboutissement de la justice des tribunaux militaires de Milan, le pouvoir civil a le droit de dissoudre à son gré toutes les réunions ; de terroriser, de frapper, de suspendre et de supprimer tous les journaux ; et, enfin, d'ôter le traitement à tout "ministre du culte" qui, à la suite de sa "conduite administrative, morale ou politique", aura déplu au gouvernement.

C'est le règne du Kulturkampf civil et ecclésiastique, c'est la suspension de la vie publique ; c'est l'inévitable banqueroute d'un régime fondé sur la haine de la France et de la Papauté. Si Dante revenait au milieu de cette misère sans nom, il répéterait sur sa patrie décadente les sombres vers où il chantait l'Italie comme *l'ostello di dolore*, et la *nave senza nocchiera in gran tempesta*.

Et comme les deux politiques intérieure et étrangère sont unies par l'intangible loi de la solidarité, ce même gouvernement, ce même Quirinal, cette même Maison de Savoie déroule toutes ses noires intrigues pour exclure le Pape de la Conférence de la paix et faire avorter l'entreprise humanitaire de Nicolas II.

C'est ainsi que le régime sorti de la révolution et de la conquête de Rome, penche vers son déclin.

Il meurt de son péché originel. Jadis, quand le Quirinal avait encore quelques vagues espoirs, les conservateurs et les libéraux ébauchaient des plans de conciliation entre les "deux moitiés de

Dieu". Jacini, Fazarri, Bonghi, même Crispi, le vieux et farouche proconsul, proclamaient l'impérieuse nécessité pour le jeune royaume d'asseoir son avenir sur le roc de la Papauté. En ce moment, ce sont tous les conservateurs, ce sont tous les libéraux, à la remorque des francs-maçons dynastiques, qui font cortège au gouvernement des soldats contre les libertés du pays et les franchises de l'Eglise. Né dans la lutte contre la Papauté, le régime mourra de cette même lutte. *L'échéance*, pour prendre la formule de la dernière et si pénétrante nouvelle de Paul Bourget, est proche, indéclinable.

—On lit dans la *Croix* du 22 mars, sous la signature du *Véridique*, l'un des collaborateurs de notre confrère français :

L'église de Sainte-Marthe du Vatican est une dépendance du Séminaire du Vatican qui, à la fin du XVI^e siècle, fut transféré de Saint-Michel in *Sassia*, derrière l'abside de la Basilique Vaticane.

Cette église, construite en 1537, fut restaurée sous Sixte-Quint, Clément VIII, Paul V, Urbain VIII et notamment sous Clément XI en 1704.

Cette dernière restauration, faite dans le style de l'époque, gâta un peu l'œuvre du VI^e siècle. Grâce à la munificence de Léon XIII et sous la direction de Mgr de Neckere, archevêque de Militène, préfet du Séminaire du Vatican, on vient de procéder à une restauration générale, qui a rétabli la beauté primitive de cette église.

On y admire les magnifiques peintures de Vespasien, Strada Baglioni, Lanfranchi, et notamment un Christ sculpté par Algardi et un saint Jérôme, dû au génie de Daniel de Vola

Les peintures de Strada ont été superbement restaurées par le peintre Blancastelli. La consécration de l'église restaurée a été faite jeudi dernier par Mgr de Neckere, en présence des supérieurs, des professeurs et des élèves du Séminaire du Vatican.

—Des *Missions catholiques* du 17 mars :

Par Bref apostolique en date du 11 février, M. Lucien Mossard, des Missions Etrangères de Paris, missionnaire de la Cochinchine occidentale, a été nommé évêque titulaire de Médéa et vicaire apostolique de la Cochinchine occidentale, à la place de Mgr. Dépierre, décédé.

Mgr Lucien Mossard est né à Dampierre-sur-le-Doubs (diocèse de Besançon) le 25 octobre 1851. Entré laïque au séminaire des Missions Etrangères, le 23 septembre 1873, il fut ordonné prêtre le 23 septembre 1876, et partit pour la Cochinchine le 2 novembre suivant.

—On annonce que les Grecs catholiques sont à préparer un grand pèlerinage à Rome pour le mois de mai. L'archevêque d'Athènes en est le principal organisateur.

Ce pèlerinage sera le premier du genre.

—Le Souverain Pontife a fait adresser au cardinal Richard,

par S. E. le cardinal Rampolla, une lettre louant très vivement l'Association catholique de la jeunesse française.

FRANCE.—M. Brunetière a récemment fait à Lille une conférence sur les *ennemis de l'âme française* qui contient d'importantes déclarations en ce qui concerne le rôle que la France devrait prendre en face du catholicisme. Tout en admettant son incroyance—qu'il déplore,—l'éminent écrivain proclame que la France doit suivre une politique favorable au catholicisme.

Nous donnerons des extraits la semaine prochaine.

—La *Vie Catholique* publie cette information fort intéressante, qui se rattache à une étude publiée par les *Annales du T. S. Rosaire* et qui traite un point d'histoire religieuse :

M. de Mély, érudit bien connu par ses travaux antérieurs sur les instruments qui ont servi à la Passion du Christ, la croix, la lance, etc., a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres l'exposé des recherches qu'il vient de faire sur la distribution des épines de la sainte couronne.

Au commencement de ce siècle, on n'en connaissait que 27 ; actuellement M. de Mély a réuni des textes qui en mentionnent 56.

Mais comme il y eut trois centres de distribution (Jérusalem, Constantinople et Paris), l'auteur s'attache spécialement aujourd'hui aux épines détachées de la sainte couronne, apportée en France en 1239 et envoyée puis cédée en 1247 par Baudoin à saint Louis, qui fit construire, pour la conserver, la Sainte-Chapelle.

Après avoir raconté et rectifié les détails de la "suscRIPTION" de la sainte couronne, 11-19 août 1239, M. de Mély se demande s'il est possible de connaître le nombre des épines qui la garnissaient.

Un seul auteur, Saint-Vincent Ferrier, général des dominicains au quatorzième siècle, mentionne le chiffre 72. Mais ce nombre peut paraître symbolique.

Il faut cependant en tenir compte quand on réfléchit que, dans l'étude de M. de Mély, on rencontre 60 épines authentiquement offertes par les rois de France aux princes, aux cathédrales, aux abbayes de l'Europe entière.

Pour sa part, saint Louis en distribua 23 ; les dernières sont les deux que nous trouvons dans l'inventaire d'Anne d'Autriche. Une d'entre elles rappelle un souvenir attristant, l'épine d'Ecosse, que Marie Stuart portait toujours sur elle et qu'elle remit au comte de Northumberland au moment de son exécution. Elle est actuellement conservée à Gand.

Ce nombre considérable d'épines qui ne pourrait se trouver que sur une branche d'une longueur de 3 m. 50 et qui n'aurait, par conséquent, jamais pu tenir dans le reliquaire de saint Louis, fait supposer, dit M. de Mély, que la couronne d'épines se composait de deux parties, dont l'une, la couronne de joncs, celle vénérée aujourd'hui à Notre-Dame, fut toujours enfermée dans le reliquaire, l'autre, le faisceau d'épines, mis à part dans la châsse des

reliques, et dans lequel puisèrent les rois de France pour les dons qu'ils voulaient faire.

—Le cinquième congrès national du Tiers-Ordre franciscain ouvrira ses séances à Toulouse, le 16 août prochain, sous la présidence d'honneur de Mgr. Mathieu, archevêque de Toulouse, et la direction effective du Rme P. Ministre-Général des Frères Mineurs Capucins. Le congrès sera clôturé par un pèlerinage au tombeau de Sainte-Germaine Cousin.

Le programme du congrès est extrêmement pratique.

Notons que ce congrès fait suite à ceux de Paray-le-Monial, Limoges, Reims et Nîmes.

—La question du droit d'association posée de nouveau par les perquisitions opérées dans les bureaux de certaines ligues et qui intéresse si vivement les catholiques, sera discutée à fond dans un congrès qui se tiendra à Paris du 25 au 28 mai, sous la présidence de M. Etienne Lamy, l'ancien député républicain catholique.

—Un congrès régional de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers a eu lieu récemment à Troyes, sous la présidence de M. de la Guillonnière, l'infatigable propagateur de l'œuvre. M. Léon Harmel était présent.

—On annonce la mort de Mgr. Jean-Emile Fonteneau, archevêque d'Albi, ancien évêque d'Agen. Mgr. Fonteneau était âgé de 74 ans.

—Les débats sur le budget de la marine ont provoqué des déclarations intéressantes au point de vue religieux, et sur lesquelles nous reviendrons.

ALLEMAGNE.—Une assemblée de l'association allemande des Lieux Saints a eu lieu récemment. Il était très important de savoir quelle attitude prendrait l'association en ce qui concerne le protectorat catholique de la France. A ce sujet, on lira avec intérêt cet extrait du discours de Mgr. Schmitz, évêque auxiliaire de Cologne, qui présidait la réunion :

Nous ne sommes pas, dit le prélat, un parti politique et nous ne faisons pas de politique. Nous reconnaissons pleinement les droits historiques et les privilèges que s'est acquis une nation quelconque aux Lieux-Saints. Nous considérons même comme une nécessité que le Saint-Siège concède à une nation chrétienne déterminée le protectorat sur les Lieux-Saints et qu'il y ait recours. Notamment aussi longtemps que par une nonciature à Rome (?) et à Constantinople le Saint-Siège ne possède pas une institution diplomatique régulière pour la garde des droits et de

la liberté de l'Eglise aux Saints-Lieux, il est absolument indispensable que parmi les nations chrétiennes il y en ait une qui assume de façon permanente l'obligation de servir éventuellement de médiatrice entre le Saint-Siège et le gouvernement ottoman.

Mais tout en admettant sans réserve un protectorat général, nous catholiques allemands, poursuit Mgr Schmitz, nous demandons une entière liberté d'exercer notre sollicitude à l'égard des Lieux Saints. Nous ne permettrons jamais à une nation étrangère d'exploiter un droit de protection religieuse en essayant de mettre obstacle à l'activité des catholiques allemands. Nous sommes heureux de posséder la protection de S. M. l'empereur pour nous, pour nos compatriotes et pour nos entreprises ; nous n'avons besoin d'aucun protectorat étranger pour nos efforts aux Saints-Lieux.

AUTRICHE.—Le télégraphe nous apporte une dépêche de Vienne en date du 30 mars et dans laquelle nous lisons ces paroles : " M. Schœnerer, chef du groupe pangermaniste ou nationaliste allemand au Reichsrath d'Autriche, vient de lancer à ses adhérents un manifeste qui dit que "pour de multiples raisons, il paraît désirable que la sécession des premiers dix mille convertis arrachés à l'Eglise anti-allemande de Rome, ait lieu le plus tôt possible". En conséquence, M. Schœnerer demande instamment à ceux de ses compatriotes qui ont l'intention de changer de religion, de lui adresser une déclaration écrite à cet effet, à la fin de mars si possible."

On sait que jusqu'ici Schœnerer s'est contenté de réunir des déclarations de ce genre. Lui et ses adhérents attendent d'être dix mille. Ils donneront alors à leur apostasie un caractère de grande solennité. On dit que leur entreprise a été couronnée d'un certain succès. Il était question du dimanche de Pâques comme jour d'apostasie générale.

Si l'on en juge par les chefs du mouvement, l'Eglise ne perdra pas grand'chose là-dedans. Schœnerer et Wolf n'ont aucune religion, ni théorique, ni pratique. La plupart de leurs adhérents doivent être dans le même cas. Voici d'ailleurs ce que dit de l'aventure Schœnerer-Wolf, de son caractère, de ses causes et de ses adhérents, un homme qui connaît bien l'Autriche, le correspondant viennois de la *Croix* :

Quelques réflexions sont nécessaires à l'intelligence de ce mouvement dont les protestants pourraient être tentés de tirer gloire.

D'abord, je puis affirmer qu'après avoir suivi le mouvement prussophile en Autriche pendant onze ans, je n'ai trouvé dans aucun parti, dans aucune secte, une haine du catholicisme égale à la sienne.

Ni les juifs avec leur perfidie, ni les socialistes avec leurs

blasphèmes, n'ont réussi à atteindre le degré d'insolence, de grossièreté propre à l'invective prussophile contre le catholicisme. Pourquoi ces gens-là s'obstinaient-ils à figurer dans les cadres de l'Eglise ?

Evidemment parce qu'ils étaient trop hostiles à toute idée religieuse pour embrasser une autre confession. Aujourd'hui même, ce n'est pas une confession qu'ils embrassent en se faisant protestants, c'est une patrie, c'est la Prusse, parce que le mot d'ordre est de se séparer de l'Autriche catholique au moins au point de vue religieux, attendu qu'il n'est pas encore possible de s'en détacher autrement. L'Eglise ne perd rien.

Secondement, donc le caractère de ces apostasies n'est pas religieux, mais politique et national. Les agitateurs n'ont pas apporté d'autre argument que celui-ci : Puisque nous sommes Allemands, passons au christianisme allemand.

Les catholiques autrichiens de langue allemande protestent avec énergie contre la conduite de Schœnerer et de Wolf. Dans de grands meetings, des orateurs de renommée européenne, comme M. Lueger, l'illustre maire de Vienne, et le prince Aloys de Liechtenstein, ont rappelé avec éloquence ce que leur pays doit au catholicisme.

D'après M. Iribarnegaray, qui est chargé à l'*Univers* des choses d'Autriche et d'Allemagne, les chefs du protestantisme ne seraient pas disposés à recevoir à bras ouverts les nouveaux convertis. "...Des représentants autorisés, dit-il, de l'Eglise protestante en Autriche et même en Allemagne, ou se sont prononcés contre (le mouvement), ou ont conseillé d'y opposer une attitude très réservée. Si accueillante que soit d'ordinaire l'Eglise protestante pour les rênégats catholiques, cette fois, elle se refuse à admettre de telles recrues ou ne s'y prête qu'avec beaucoup de difficultés." Il paraît tout de même qu'un grand nombre de pasteurs allemands prennent part à la compagnie politico-religieuse des prussophiles.

— Sous le titre : *Exemple à suivre*, la *Croix* publie un extrait d'une lettre de son correspondant de Vienne, extrait qui est à méditer et qui montre que les catholiques d'Autriche se réveillent :

Il y a quelques mois des catholiques autrichiens élevèrent la voix contre un abus choquant malheureusement toléré avec trop d'égalité d'âme par les catholiques d'Autriche et d'autres pays. Le commerce des objets de piété, des statues de la Sainte Vierge et des Saints est presque entièrement accaparé par les juifs. On invitait donc d'abord les acheteurs à éviter les marchands juifs, et secondement les commerçants chrétiens à ne s'approvisionner que chez les fabricants chrétiens.

De plus, une pétition fut rédigée en vue d'inviter le Parlement à voter une loi en vertu de laquelle la concession (autorisa-

tion pour l'ouverture d'une maison de commerce) pour la vente des objets de piété ne serait accordée qu'à des chrétiens. La pétition a déjà réuni 35000 signatures.

Enfin, il est question de constituer un fonds de 100,000 florins destiné à la formation d'une association chrétienne des fabricants d'objets de piété.

A Przbiam (Bohême), le supérieur d'un couvent a déjà réussi à syndiquer tous les fabricants chrétiens d'articles dits de pèlerinage, et l'association tient tête à la concurrence juive.

A la diète de Galicie, deux députés ont demandé qu'une loi interdise le commerce des images et objets de piété aux juifs, et cela, en raison des outrages constants auxquels les images du Christ et de la Sainte Vierge et des Saints sont l'objet dans ces maisons, de l'inconvenante et souvent scandaleuse composition des étalages, et des impudentes plaisanteries des juifs qui vendent des portraits de juifs célèbres à des paysans ignorants, en leur faisant croire que ce sont des Saints de l'Eglise.

Notons à ce propos que l'Autriche-Hongrie est l'un des pays les plus profondément rongés par la lèpre juive.

Heureusement, il y a réaction contre le mal et les Antisémites ont pour chefs des hommes de très grande valeur.

—Suivant une coutume antique et des plus touchantes, jeudi de la semaine dernière, le jeudi saint, l'empereur François-Joseph a, dans la grande salle de la Hoffburg, le palais impérial, en présence de toute sa cour et du corps diplomatique, lavé les pieds à douze vieillards mendiants ramassés dans les rues de Vienne, pour commémorer le lavement des pieds des disciples par Notre-Seigneur Jésus-Christ au jour de la Cène. Puis, à chaque pauvre, il a donné une bourse remplie d'argent.

Cette pieuse coutume est un legs des temps passés.

—On a organisé à Cracovie une série de conférences pour les officiers. "L'idée, dit la *Croix*, émane de l'empereur, qui estime qu'en présence du travail de dissolution entrepris de toutes parts, il est nécessaire de raffermir le sentiment religieux dans l'armée qui est un des plus solides soutiens de la nation. Dans aucune armée, si ce n'est dans l'armée italienne, l'esprit d'irréligion n'est aussi répandu que dans l'armée autrichienne."

3 avril 1899.